

5 juillet 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le cinq (5) juillet 2022 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Audrey Lussier, René Martin, Simon Valcourt et Richard Turcotte, tous membres du Conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Les conseillères Karine Dalpé et Marjolaine Berthiaume sont absentes.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

À vingt heures (20h), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

22-07-144

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022.
- 4. TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Adoption des comptes à payer 2022-06-25;
 - 4.2 Transfert d'une somme du surplus non affecté au surplus affecté aqueduc-égout;
 - 4.3 Projet d'agrandissement de l'entrepôt de matériaux de déglacage – Résultat – Ouverture des soumissions.
- 5. ADMINISTRATION :**
 - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
 - 5.2 Vacances estivales – Fermeture de la Mairie du 8 au 11 août inclusivement.
- 6. VOIRIE – AQUEDUC - ÉGOUT :**
 - 6.1 Aucun point
- 7. URBANISME :**
 - 7.1 Demande de PIIA-2022-06.
- 8. REQUÊTES DIVERSES :**
 - 8.1 MRC des Maskoutains – Transport collectif régional – Demande de maintien du service actuel de transport en commun – Approbation;
 - 8.2 La Fondation La Clé sur la Porte inc. – Demande d'aide financière;
 - 8.3 Invitation spéciale de Moisson Rive-Sud.
- 9. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE:**
 - 9.1 Aucun point
- 10. IMMEUBLES & PARCS :**
 - 10.1 Aucun point
- 11. VARIA :**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS :**
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

22-07-145

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2022

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2022 tel que déposé.

ADOPTÉE

4. TRÉSORERIE

22-07-146

4.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2022-06-25

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2022-06-25 des comptes payés et à payer au montant de 250 451,81\$ pour le mois de juin 2022, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois de mai 2022 au montant de 24 888,06\$.

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les comptes payés et à payer totalisant 275 339,87\$.

ADOPTÉE

22-07-147

4.2 TRANSFERT D'UNE SOMME DU SURPLUS NON AFFECTÉ AU SURPLUS AFFECTÉ AQUEDUC-ÉGOUT

Considérant que le rapport financier de l'année 2020 démontre des revenus en moins de 12 004,52 \$ au budget prévu d'aqueduc-égout;

Considérant qu'il y a lieu de transférer cette somme du poste « surplus accumulé affecté aqueduc-égout » au poste « surplus accumulé général »;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Richard Turcotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à transférer ladite somme du poste « surplus accumulé affecté aqueduc-égout » au poste « surplus accumulé général » pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

22-07-148

4.3 PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ENTREPÔT DE MATÉRIAUX DE DÉGLAÇAGE – RÉSULTAT – OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Considérant l'appel d'offres publié sur le site du SEAO en date du 1^{er} juin 2022, pour les travaux d'agrandissement de l'entrepôt de matériaux de déglçage;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue à la suite de cet appel d'offres dont l'ouverture a eu lieu à 14h05, le 30 juin 2022, en présence de la directrice générale-adjointe, de la directrice générale, de l'adjointe administrative et de la représentante du soumissionnaire, et dont voici le résultats (taxes incluses) :

RANG	SOUSSIONNAIRE	PRIX SOUMISSIONNÉ (taxes incluses)
1	2BR Construction	391 259,93\$

Considérant que le prix soumissionné est beaucoup trop élevé pour ce type de construction et considérant que l'architecte ne recommande pas l'octroi du contrat à ces conditions ;

5 juillet 2022

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à la l'unanimité des conseillers présents,

De rejeter l'offre reçue de la firme 2BR Construction inc. relativement au projet d'agrandissement de l'entrepôt de matériaux de déglaçage.

ADOPTÉE

5. ADMINISTRATION

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport émis par monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1^{er} au 30 juin 2022.

22-07-149

5.2 VACANCES ESTIVALES – FERMETURE DE LA MAIRIE DU 26 AU 30 JUILLET INCLUSIVEMENT

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la fermeture de la mairie pour les vacances estivales pour la période du 8 au 11 août 2022 inclusivement.

ADOPTÉE

6. VOIRIE – AQUEDUC – ÉGOUT

Aucun point

7. URBANISME

22-07-150

7.1 DEMANDE DE PIIA # PIIA-2022-06

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite procéder à la construction d'un triplex (3 logements) sur le lot 6 455 766 situé sur la rue Lafontaine;

CONSIDÉRANT QUE la construction projetée est située dans une zone à caractère patrimoniale (zone 103-P), et que la construction d'un nouveau bâtiment principal dans cette zone doit faire l'objet d'une analyse du CCU et d'une approbation par résolution municipale du Conseil.

CONSIDÉRANT QUE selon les plans proposés, la hauteur du bâtiment projeté est de 30' 1½" (9,2 m) ;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur maximale autorisée pour la zone 103-P est de 8,5 m ;

CONSIDÉRANT QUE le contour des ouvertures n'est pas souligné de manière particulière ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité sont d'avis que le projet ne respecte pas les principaux objectifs du règlement 249-05 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT QUE la toiture au-dessus de l'entrée principale devrait avoir la même pente et les mêmes caractéristiques que la toiture du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de refuser la présente demande de PIIA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte et résolu à l'unanimité des conseiller présents :

DE REFUSER la demande de PIIA, dans sa forme actuelle, visant la construction d'un triplex sur le lot 6 455 766 de la rue Lafontaine.

ADOPTÉE

8. REQUÊTES DIVERSES

8.1 MRC DES MASKOUTAINS – TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL – DEMANDE DE MAINTIEN DU SERVICE ACTUEL DE TRANSPORT EN COMMUN – APPROBATION

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

22-07-151

8.2 LA FONDATION LA CLÉ SUR LA PORTE INC. – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Considérant que La Fondation La Clé sur la Porte inc. offre aide et hébergement aux femmes et enfants de la MRC des Maskoutains, de la Vallée du Richelieu et de la MRC d'Acton, victimes de violence conjugale;

Considérant que cet organisme est présentement en campagne de levée de fonds;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'offrir la somme de 100\$ à cet organisme, afin de l'aider dans la poursuite de sa mission.

ADOPTÉE

22-07-152

8.2 INVITATION SPÉCIALE DE MOISSON RIVE-SUD

Considérant que Moisson Rive-Sud est un organisme qui aide plus de 20 000 personnes par mois grâce aux paniers de dépannage en plus de fournir la nourriture nécessaire pour plus de 125 000 repas et collations dans ses 115 organismes membres;

Considérant l'invitation reçue de Moisson Rive-Sud pour son tournoi de golf annuel qui se déroulera le 18 août prochain et qui est sa principale activité de financement annuelle;

Considérant que les membres du conseil ne prévoient pas participer à cette activité;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre la somme de 100\$ à cet organisme afin de l'aider dans la poursuite de sa mission.

ADOPTÉE

9. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

Aucun point

10. IMMEUBLES & PARCS

Aucun point

11. VARIA

Aucun point

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

5 juillet 2022

22-07-153

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures vingt et un (20h21) il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce (^e) jour de _____ 2022.

Richard Veilleux, maire

Carole Thibeault, directrice générale
et secrétaire-trésorière